



Cités des Sorgues

N° 8 - hiver 2007-2008

Journal gratuit de la Fédération de Défense de l'Environnement du Pays des Sorgues et des Monts du Vaucluse
Gadagne Environnement • Rascassas du Thor • Le Thor Autrement • Pour le Site de Thouzon • Carrefour des Citoyens • SADE • Piétons Espaces Verts • Collines • Pierres sèches



*Et si... on parlait
d'environnement...
...en pays des
Sorgues ?*

Le Grenelle de l'environnement a eu le mérite de chercher dans une large concertation, des solutions concrètes pour faire face aux différents dangers et problèmes environnementaux que notre planète connaît.

Aucun citoyen ne peut aujourd'hui ignorer l'urgence environnementale à laquelle nous sommes confrontés.

Le Grenelle a fait ressortir l'incompatibilité entre les modes actuels de fonctionnement de l'économie et les défis climatiques à relever.

La tâche est immense. Comment dégager les moyens nécessaires pour mettre en oeuvre toutes les mesures envisagées ?

Dans cet élan, les associations, les citoyens se doivent de poser des questions, mais aussi de proposer des pistes d'actions aux candidats aux municipales et futurs élus qui doivent se porter garants des priorités environnementales sur le territoire de la commune qu'ils seront amenés à gérer pour 6 ans...

Les choix antérieurs de développement et d'aménagement de territoires des collectivités locales, ont conduit à une surconsommation de l'espace par l'urbanisation, la construction d'infrastructures de transport, l'agriculture intensive et le tourisme « lourd ».

Dans ce journal, nous demandons instamment aux futurs élus d'arrêter le gaspillage de l'espace par l'urbanisation désordonnée, en particulier à l'Isle sur la Sorgue, au Thor, à Saumane et de pratiquer dorénavant un développement modéré des projets immobiliers, en concertation avec la population et les associations locales intéressées. Nous proposons donc « un pacte écologique local » englobant différents thèmes environnementaux pour une meilleure qualité de vie au quotidien, sur lequel les candidats devront se positionner et nous répondre en s'engageant.

Meilleurs Vœux et bonne année 2008.

sommaire

Aménagement de l'espace	Projet immobilier au Bosquet ?	p. 2
	Le blé des Bagnoles	p. 3
	Les Fontanelles	p. 4
	Le site de Thouzon	p. 5
Dossier N° 8	Le Pacte écologique local	p. 6
Environnement Quotidien	OGM	p. 8
	L'agression publicitaire	p. 9
Jardinons Nature		p. 9
Cités des Sorgues sur le terrain		p. 11

Connaissez vous l'histoire du Bosquet ?

Au sud-est de l'Isle se trouvent les mourres (petites collines) de Margoye, du Bosquet, de Souspiron et de la Lone.

Les premiers habitants de l'Isle choisirent de s'établir sur celle de Margoye, la plaine à cette époque n'étant qu'un vaste marécage.

César, dans sa guerre des Gaules, reconnaît l'ingéniosité des Celtes qui savaient tirer parti des promontoires ou des rivières pour établir leur oppidum, afin de se réfugier lors des invasions barbares.

En effet « Le Mourre de Margoye dont la pente inférieure s'étendait jusqu'à la Sorgue, était couronné d'un plateau suffisant à l'aire d'une place de guerre facile à défendre, car on ne pouvait y accéder que de deux côtés. L'escarpement offrait de lui-même un rempart inattaquable et, sur les points d'apparence faible, on élevait des murailles en blocs de rochers posés à sec l'un sur l'autre. »

Maintes fois au cours des siècles et jusqu'à nos jours on a découvert des débris antiques (poteries, tuiles), indice de l'occupation.

« Margoye était un lieu de retranchement habité ou déserté suivant les circonstances : qu'une alerte survint, la population de Macao ou Machao, abandonnant les rives de la Sorgue, s'y réfugiait, y relevait les cabanes, les huttes momentanément abandonnées, et y parquait les bestiaux. Puis une

fois le calme revenu, elle redescendait dans la plaine. »

Le bourg celte avait donc un double emplacement : les mourres et les rives de la Sorgue.

Le mourre du Bosquet (son nom lui vient d'une famille noble, les « de Bosquet »), peu éloigné de celui de Margoye, ne semble pas à première vue avoir été occupé par nos gallo-romains.

La conquête romaine avec la construction de la voie Aurélienne (actuelle N.100) permet de desservir, par des chemins intermédiaires « Lagnes à St.Gervais, qui après avoir contourné Margoye continue jusqu'à Velorgues en ligne droite sur la Tour du Camp, puis sur Camp Redon. »

Nous l'avons dit plus haut, les invasions barbares se faisant de plus en plus violentes, nos habitants se sentent impuissants à résister plus longtemps et ne se trouvant pas en sécurité à Margoye, au Bosquet, préférèrent s'établir plus au nord-est au milieu des marécages, sur un petit promontoire émergeant des eaux, primitivement appelé St. Laurent.

La Sorgue maîtrisée en une multitude de canaux, il devint facile d'assécher les marécages alentour, ceux-ci devinrent d'excellentes terres agricoles encore cultivées de nos jours.

Sources : Grégoire de Tours De Joanis

J. Guigue.

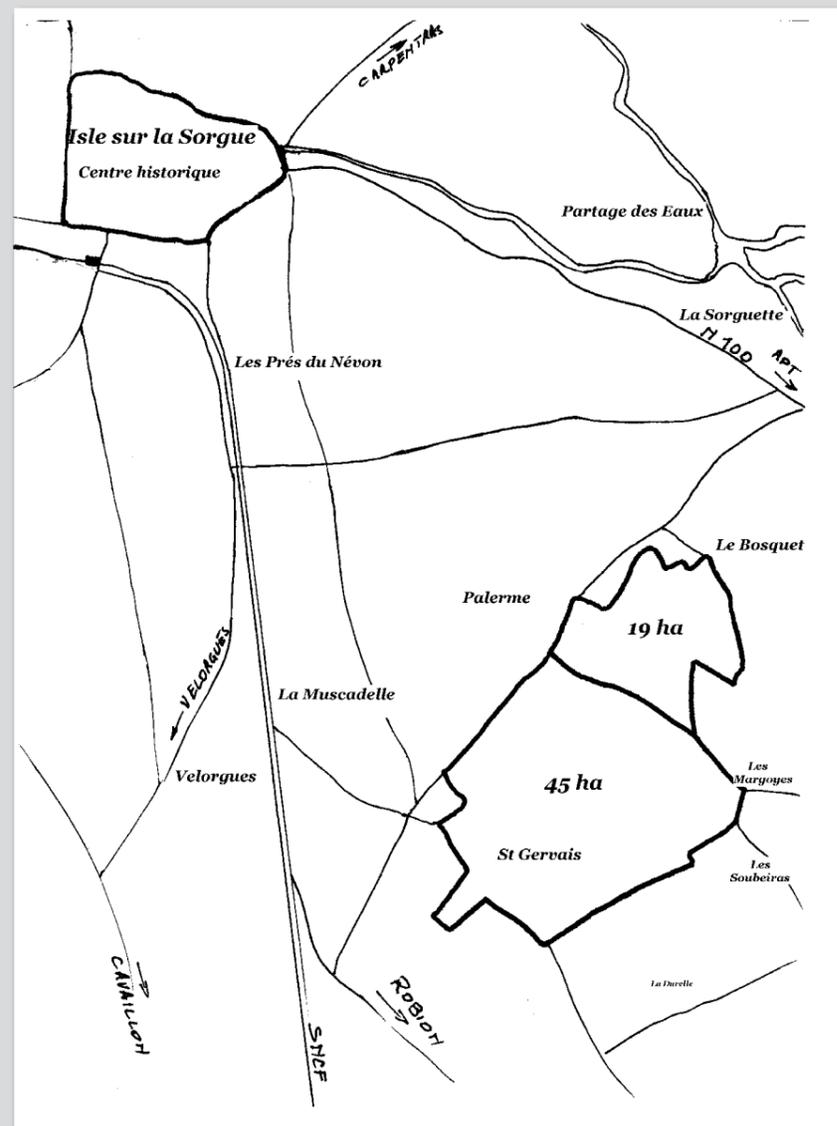
Dans la vallée...

Un projet immobilier au Bosquet ?

Au cours de l'histoire, l'intérêt des petites collines de Margoye et du Bosquet ne fut pas seulement défensif, mais résida dans la très bonne qualité de leurs terres agricoles et dans la beauté du panorama qui s'offre aux promeneurs sur les villages de Fontaine de Vaucluse, Saumane, Lagnes, ainsi que sur les contreforts des monts du Vaucluse et le Luberon.

Or, il semble que le site du Bosquet soit menacé par un vaste projet immobilier qui ôterait aux habitants de la commune ce « poumon vert ».

Un compromis de vente a été signé (sur 20 ha ?) entre les propriétaires et une société immobilière, et des bruits insistants font état d'un important programme de construction de résidences de tourisme et de villas pour seniors aisés.



Par quel miracle l'urbanisation de ce site remarquable serait-elle possible, alors que l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme (PLU) de l'Isle sur la Sorgue est au point mort depuis 5 ans et que, par conséquent les habitants n'ont pu s'exprimer par voie d'enquête publique sur l'avenir à moyen terme de l'aménagement du territoire de leur commune ?

Tout simplement parce que le POS actuel prévoit, entre l'hippodrome et le Bosquet, une vaste zone 3 NA, de 64 ha (voir carte ci-contre), « destinée à recevoir des activités liées au tourisme, aux loisirs et au sport, et pouvant être urbanisée à l'occasion d'une modification ou d'une révision du POS, ou d'une création de ZAC ». (La ZAC ou Zone d'Aménagement Concerté est une procédure par laquelle une personne publique confie l'aménagement et l'équipement d'une zone à une société privée). Superficie à comparer avec celle du centre de l'Isle, soit 22 ha environ !

Lancée il y a 6 ans, la confection du nouveau document d'urbanisme piétine, et on attend toujours la définition des orientations générales d'aménagement et d'urbanisme du PADD (Projet d'Aménagement et de Développement Durable). Ce qui permet en effet, en conformité avec un ancien POS inadapté aux préoccupations actuelles, de voir surgir lotissements, zones d'activité, bâtiments commerciaux, enlaissant les abords de la ville et grignotant inexorablement les espaces agricoles et naturels de la commune.

A l'Isle sur la Sorgue, l'espace urbain a été multiplié par 5 en 60 ans : de 260 ha, il est passé à 1220 ha en 2003 !

Si ce nouveau projet prenait forme, ce serait encore 20 ha de bonne et belle terre offerts aux bétonneurs privés. Nous aurions là une nouvelle démonstration catastrophique de cette politique municipale d'affectation des sols au « coup par coup », sans aucune cohérence d'ensemble.

En effet, l'utilisation répétée des procédures de modification et révision du

POS existant, en période d'élaboration de PLU, est contraire à l'esprit de la loi qui ne les permet qu'à titre exceptionnel, et à condition de ne pas porter atteinte à l'économie générale du PADD.

C'est d'ailleurs l'opinion du préfet de Vaucluse qui exprimait ainsi, en 2005 déjà, son inquiétude au maire de l'Isle : «... Je souhaite attirer votre attention sur le fait que cette modification est la 6ème depuis l'approbation du POS en juin 2001, sans compter les procédures de révision simplifiée actuellement en cours. Ces démarches successives contribuent à une vision peu lisible de l'aménagement global du territoire communal. Elles pourraient à courte échéance porter atteinte de façon sensible à l'économie générale du document d'urbanisme... ». On ne saurait mieux dire !

D'autre part, conformément aux différentes lois récentes (la loi SRU en particulier) et au Code de l'Urbanisme, les différentes collectivités publiques doivent harmoniser leurs prévisions d'utilisation de l'espace dans le respect des objectifs d'équilibre entre le développement urbain et celui de l'espace agricole, la mixité sociale et le développement durable du territoire (économie des espaces, maîtrise de la circulation automobile, réduction des nuisances, prévention des pollutions...).

Ainsi, le PLU de l'Isle devra être compatible avec le Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT) du bassin de vie Cavailhon-L'Isle sur la Sorgue et le projet de territoire de la Communauté de Communes des Pays des Sorgues et des Monts de Vaucluse.

En fonction de ces rappels légaux, il apparaît donc évident qu'une décision précipitée d'urbanisation intensive de l'espace naturel remarquable du Bosquet, serait en totale contradiction avec toutes ces exigences de cohérence globale d'utilisation de l'espace... et bien peu conforme au principe démocratique réaffirmé lors de la discussion de la loi SRU de la nécessité « d'associer l'ensemble des partenaires concernés aux décisions nécessaires à l'évolution harmonieuse de leur cité ».

Les riverains des Bagnoles veillent toujours au grain : étonnés et scandalisés par une délibération du 22 mars 2007 de la Communauté de Communes du Pays des Sorgues et des Monts de Vaucluse qui autorisait l'indemnisation de M. Donnat, maire de Lagnes, propriétaire de parcelles agricoles dans le quartier des Bagnoles, pour des pertes de récoltes en 2006 et 2007 (curieux puisque l'indemnisation était votée au mois de mars pour des récoltes non effectuées!), les riverains ont alerté la Préfecture de Vaucluse sur cette bizarrerie administrative. Bien leur en a pris puisqu'après informations complémentaires, le préfet a demandé le retrait de cette délibération en se basant sur la promesse unilatérale de vente conclue par M. et Mme Donnat à l'égard de la Communauté de Communes qui excluait toute indemnisation ; une délibération du Conseil Communautaire a en conséquence été prise le 31 août 2007 pour annuler la délibération du 22 mars 2007.

Mais les riverains des Bagnoles ont demandé la copie de cette promesse de vente à la Communauté de Communes pour avoir davantage d'informations : devant l'absence de réponse de la Communauté de Communes, ils ont saisi la CADA (Commission d'Accès aux Documents Administratifs) qui a émis un avis favorable, communiqué également à la Communauté de Communes. Malheureusement, cette commission ne rend que des avis consultatifs et la Communauté de Communes, qui en est parfaitement informée, refuse toujours de transmettre ce document : c'est la volonté manifeste de nier le principe démocratique d'information du citoyen. Les riverains des Bagnoles n'ont pour dernier recours que la saisine du Tribunal Administratif (procédure longue et très lente).

Pourquoi cette rétention d'informations ? La Communauté de Communes refuse de jouer le jeu de la transparence. Y aurait-il quelque chose à cacher ?...

Les travaux sur le site des Fontanelles, Quartier de Souspiron à l'Isle... Questions...

L'eau qui s'écoule de la Fontaine de Vaucluse est répartie dans le complexe réseau des Sorgues par de nombreux barrages hydrauliques.

Le seuil des Fontanelles (quartier Souspiron à l'Isle) est le premier ouvrage structurant de la Sorgue amont qui permet de réguler l'alimentation de la Sorgue des Fontanelles, ces deux cours d'eau se rejoignant au Partage des Eaux à l'Isle sur la Sorgue.

Cet ouvrage était dégradé et présentait une brèche importante où se concentraient les écoulements en période de basses ou moyennes eaux.

Le Syndicat Mixte S.O.R.G.U.E. a estimé qu'en l'absence d'intervention, ces dégradations iraient en s'aggravant et risqueraient d'entraîner à terme la disparition de la Sorgue des Fontanelles (par comblement progressif). Il a procédé cet été à sa restauration intégrale (3 seuils déversants d'une longueur totale de 150 mètres), de façon à assurer une meilleure répartition des débits, en période d'étiage comme de crue. Un dispositif de franchissement

des poissons et une passe à canoës ont également été réalisés.

L'opération et les études préalables d'un coût global de 887 790 euros TTC ont été financés par l'Agence de l'eau, le Conseil Général et le Conseil Régional car ils étaient inscrits au CONTRAT RIVIERE notamment dans le but environnemental, de pérenniser un élément important de l'hydro-système « Sorgue » et des milieux naturels associés dont la bonne fonctionnalité est dépendante des ouvrages hydrauliques.

Les caractéristiques de ces ouvrages ont été validées par le service de police de l'eau et pourtant si l'on se rend sur place il faut constater que la Sorgue des Fontanelles commence à s'envaser et que les résultats sont à l'inverse des objectifs recherchés. D'après le syndicat, cela devrait disparaître à la prochaine crue. Dès que l'hydrologie de la Sorgue le permettra, les conditions d'écoulement de l'eau seront étudiées par le Syndicat mixte et les résultats seront communiqués au service de la police de l'eau qui est le seul habilité à définir les règles de répartition des eaux et à s'assurer du

respect des droits individuels qui peuvent être associés à des ouvrages de ce type.

Enfin les ouvrages ont été réalisés avec de gros blocs de rochers blancs peu esthétiques qui tranchent avec le côté sauvage et naturel de ce secteur. ...Des questions se posent et les riverains attendent des réponses !!...

Position de Monsieur Mikael Meyer pisciculteur qui conteste le manque de concertation ainsi que la configuration et le calage altimétrique des seuils réalisés par le syndicat car ils ne répondent pas aux droits d'eau qu'il possède :

« Pisciculteur, je me trouve dans une situation professionnelle délicate, ceci en raison du manque d'eau dans le bras de Sorgue alimentant mon exploitation, suite à la réfection du seuil des Fontanelles, entrepris par le syndicat des Sorgues, début juin 2007. Ces travaux ont été réalisés sur des terrains privés et sur un ouvrage privé (barrage), mais sans qu'aucune demande d'autorisation aux riverains

Construction illégale au Thor :

la justice confirme le bon droit des associations

Dans le n°2 de notre revue, nous annonçons un arrêt de la Cour d'Appel de Nîmes de septembre 2004 confirmant la nécessaire démolition d'une maison construite au Thor, sur la colline de Thouzon, c'est-à-dire en pleine zone inconstructible, à 100 mètres du château.

Cet arrêt venait ponctuer 10 ans d'une longue procédure engagée par l'UDVN 84 (Union Départementale de la Vie et de la Nature), regroupant une trentaine d'associations vauclusiennes de protection de la Nature, dont « Cités des Sorgues ».

Mais, dernier rebondissement de cette affaire, les propriétaires de la maison se sont pourvus en cassation contre cet arrêt, prétextant que la demande de l'association n'était pas recevable car elle n'avait subi aucun préjudice personnel du fait de la violation d'une règle d'urbanisme.

Hélas pour eux, la Cour de Cassation vient de rejeter leur pourvoi, dans un arrêt du 26/09/07, en énonçant très clairement que « la violation de l'inconstructibilité des lieux portait atteinte à la vocation et à l'activité de l'association et lui causait un préjudice personnel direct »

Les succès judiciaires des associations de protection de la Nature en matière d'urbanisme sont suffisamment rares pour que celui-ci soit souligné dans cette affaire de construction édifiée dans un lieu protégé par le Code de l'Urbanisme pour la qualité de son environnement.

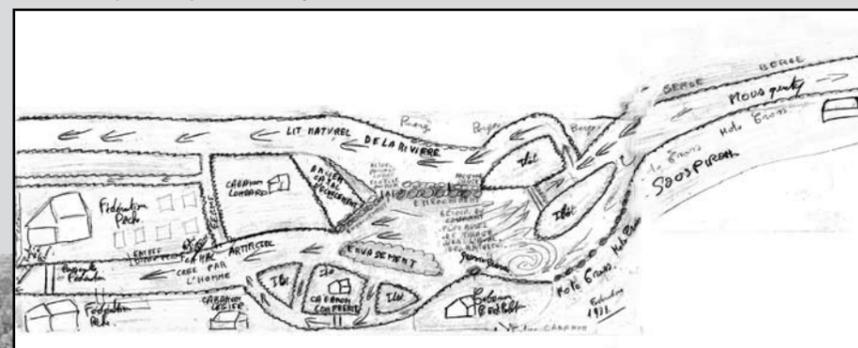
Espérons qu'il aura valeur d'exemplarité et sera dissuasif pour tout édile de notre Communauté de Communes qui aurait des velléités d'accorder un permis de construire ailleurs que dans une zone ouverte à l'urbanisation par le PLU de sa commune.

n'ait été formulée. Pourtant détenteur d'un droit d'eau et malgré mes nombreuses demandes d'informations sur les travaux en cours, je n'ai jamais été consulté ni sur la nature ni sur le but de la réfection du seuil des Fontanelles. Je n'ai reçu la réponse du syndicat des

Sorgues qu'une fois les travaux terminés, fin octobre 2007, me signifiant que je n'avais pas mon mot à dire concernant cette affaire et me disant que je devais m'estimer heureux de ne pas avoir à participer financièrement aux travaux. Le résultat des travaux est le contraire du

projet initial, à savoir que la majorité du débit d'étiage passe dans la Sorgue du Pigeolet (2/3 du débit), tandis que seul 1/3 du débit s'écoule dans la Sorgue des Fontanelles, d'après les mesures de la DDAF, réalisées début novembre 2007. Ceci provoquera à terme l'envasement du bras des Fontanelles et donc la destruction de l'écosystème de la zone humide de la Grande Île. »

Une simple concertation à l'initiative du syndicat des Sorgues aurait évité bien des désagréments!





Un pacte écologique local

pour les communes de L'Isle sur la Sorgue, Châteauneuf de Gadagne, Le Thor, Fontaine de Vaucluse, Saumane de Vaucluse.



Nous soumettons aux candidats des propositions concrètes et leur demandons de se positionner et de s'engager avant le 20 février. Leurs réponses seront publiées.

Agriculture

Concilier la production agricole avec le respect de la nature, le travail paysan, la qualité des produits et la santé.

- Déclarer officiellement leur commune sans OGM,
- Préserver la vocation des terres actuellement agricoles et encourager l'installation de jeunes agriculteurs, bio si possible.
- S'engager dans une politique foncière pour le maintien des terres agricoles avec la SAFER et la chambre d'agriculture.
- Dans les cantines scolaires, s'engager à avoir un approvisionnement de produits locaux de saison et partiellement bio.

Urbanisme

Contenir l'extension péri-urbaine, préserver l'espace rural et naturel, lutter contre l'étalement urbain.

- A l'Isle, finaliser avant 2009 le PLU en cours d'élaboration depuis le début du mandat, en prenant en compte les objectifs de la loi SRU et notamment en limitant l'éparpillement des constructions loin du centre ville.
- Développer les logements sociaux.
- Créer une commission de concertation d'usagers et de représentants d'associations avant d'engager de grands projets.
- Admettre les constructions en fonction des équipements existants ou programmés à court terme.
- Protéger certains secteurs « phares » d'un intérêt paysager évident tels que le Bosquet, Mallassagne, le site du Partage des Eaux, de la Petite Ile et la Grande Ile à L'Isle sur la Sorgue, la colline de Thouzon au Thor, le plateau du Campbeau à Châteauneuf de Gadagne,

le Château de Saumane, la ripisylve de la Sorgue.

- Donner un coup d'arrêt aux ambitieux projets immobiliers touristiques (golfs, marinas, ensembles pour vacanciers aisés etc...).
- Limiter la pollution lumineuse des lampadaires et des éclairages privés.
- S'engager sur une charte intercommunale des antennes relais de la téléphonie mobile.
- S'engager sur un « plan vert » intercommunal.

Projet de territoire :

- Finaliser le projet de territoire de la Communauté de Communes et engager une concertation avec les associations et les autres partenaires.
- Opter pour la mise en œuvre **intercommunale** de tout grand projet structurant.

Déplacements

Favoriser, créer des modes de déplacements moins gourmands et plus propres (train, navettes, vélos).

- Engager sur l'Isle et Le Thor un plan de circulation pour limiter la circulation de la voiture en centre ville, améliorer et sécuriser la circulation des cyclistes et des piétons entre quartiers et notamment vers les établissements scolaires.
- S'engager vers l'aménagement des centres ville pour les piétons.
- Permettre le cheminement des piétons et cyclistes le long des Sorgues, **en centre ville et à l'extérieur.**
- Agir auprès du Département pour faire réaliser le décaissement de la chaussée sous le pont-canal de la Tour de Sabran sur le CD 22 afin de pouvoir reporter de l'ex RN 100 sur le CD 22 le trafic des poids lourds à destination d'Apt.

Publicité

Utiliser le devoir de police du maire pour supprimer les panneaux, enseignes et pré-enseignes illégaux dans toutes les communes.

- A l'Isle, faire aboutir la révision du règlement de publicité pour être plus restrictif sur la localisation des panneaux publicitaires.

Energie

Réduire notre consommation en fonction des exigences écologiques et sociales actuelles et futures.

- S'engager dans une campagne d'économie d'énergie dans tous les bâtiments publics.
- Dans les nouvelles constructions publiques intégrer les énergies renouvelables, solaire, bois énergie...
- Sensibiliser les constructeurs privés aux énergies renouvelables et aux économies d'énergie.

Assainissement

Reconsidérer les conditions d'assainissement des nouvelles constructions.

- Dans les stations d'épuration de l'Isle et du Thor permettre l'accès à une fosse de dépotage pour les entreprises de vidangeurs de l'assainissement individuel.
- Refuser toute dérogation aux schémas directeurs d'assainissement existants et ne pas ouvrir de nouvelles zones à l'assainissement individuel.

Déchets

Développer une réelle pratique de réduction des déchets et en valoriser la collecte.

Dans le cadre du Sieucetom, s'engager pour que la nouvelle usine de compostage soit terminée en 2010 et faire en sorte que les communes qui n'y adhèrent pas le rejoignent, pour combattre la solution de facilité de l'incinération.

- Inciter les grandes surfaces à mettre à disposition de leurs clients un lieu de dépôt pour les suremballages.
- Exercer un contrôle efficace pour éviter que les professionnels utilisent les containers à usage domestique.

Economie

Développer les zones d'activités sans gaspiller l'espace, c'est-à-dire optimiser l'utilisation des terrains par des schémas précis d'aménagement permettant l'accueil d'entreprises de petite et moyenne taille en priorité.

- Utiliser les friches industrielles existantes pour l'installation de nouvelles activités.
- Evaluer l'empreinte écologique de celles-ci et exiger que leurs installations répondent aux critères de haute qualité environnementale.

Eau et Sorgue

Opter pour une gestion publique de l'eau, intercommunale à terme.

- Privilégier les économies d'eau en limitant les fuites dans les réseaux.
- Créer une commission de surveillance de la qualité des eaux de la Sorgue, composée de la commune, des pêcheurs, des associations de protection de la nature, des riverains et des kayakistes.
- S'engager à protéger les bords de Sorgue.



Environnement quotidien

OGM : Organismes Génétiquement Modifiés, un débat citoyen majeur

Suite à la conférence de Jacques Hallard sur les OGM, il nous a paru intéressant et plus simple à appréhender de faire un article sous forme de questions/réponses.

Les OGM et plus particulièrement leur introduction dans l'agriculture, provoquent d'après et passionnés débats chez les scientifiques, les agriculteurs et les consommateurs.

Une enquête de « France Nature Environnement » révèle que 85 % des consommateurs voudraient éviter de consommer des OGM.

Qu'est-ce qu'un OGM ?

C'est un organisme auquel on a ajouté, ou modifié ou supprimé un gène pour changer ses caractères naturels dans un but d'obtenir un avantage immédiat.

A quoi sont-ils sensés servir ?

Dans le domaine agricole : Ils ajouteraient de nouveaux caractères à la plante.

Exemple : résistance à l'herbicide, à un insecte ravageur ou à un champignon. Le maïs Bt a la particularité de détruire le ver de la pyrale par la production d'un insecticide. Toutefois, certaines pyrales résistent à cette toxine et continuent à se reproduire. L'insecticide devient inefficace contre la pyrale mais sa toxicité pollue le sol.

Dans le domaine de la santé :

Ils sont utilisés dans la fabrication des médicaments par des bactéries OGM (insuline, hormones de croissance...).

REMARQUE : dans le domaine médical, on ne mange pas l'OGM ; on utilise seulement ce qu'il produit, après destruction des bactéries OGM qui l'ont fabriqué. Dans ce cas, il n'y a pas de dispersion d'OGM, car la fabrication se passe en milieu confiné.

Par contre, dans le domaine agro-alimentaire, on consomme des OGM et l'animal nourri aux OGM.

Les cultures OGM dans le monde

Aux Etats-Unis, plus de la moitié des sur-

faces cultivées - Argentine, 18 % - Brésil, 12 % - Canada, 7 % - Chine, 4 % - Inde, 4 % - La France en cultive sur 25 000 hectares.

Le soja représente 57 % des cultures avec OGM, le maïs, 25 %, le coton, 13 %, le colza, 5 %.

L'évolution des cultures OGM dans le monde est vertigineuse :

En 1996 : 1,7 million d'hectares plantés OGM, en 2006 : 102 millions !

Où les trouve-t-on ?

Nous les trouvons dans tous les domaines touchant le vivant : domaine agro-alimentaire, domaine médical, domaine expérimental.

Quels sont les dangers sur notre santé et celle des animaux quand on mange des OGM ?

Les risques sanitaires sont difficiles à évaluer ; toutefois, on a pu remarquer, lors de tests sur des souris, des perturbations du système digestif, une augmentation de la résistance aux antibiotiques, des problèmes de stérilité et des risques d'allergies.

De plus, les insectes « non ciblés » et bénéfiques pour l'environnement (abeilles, coccinelles, et autres animaux comme les vers de terre) n'ont pas fait l'objet d'étude de sensibilité à ces OGM.

Toutefois, on a pu constater que la durée de vie chez l'abeille est diminuée de moitié lorsqu'elle butine sur le colza transgénique. (INRA de Bures-sur-Yvette)

On en trouve donc dans nos assiettes ?

Le seul OGM consommable en tant que tel est le maïs doux.

Mais nous consommons des produits dérivés d'OGM :

- **directement** sous la forme d'aliments (huile de soja, crèmes desserts à base de soja...) et d'ingrédients (chocolat, plats surgelés, biscottes, glaces, yaourts, les pots pour bébés...). Le soja existe dans 20 000 préparations, ainsi Greenpeace,

dans sa liste de produits avec OGM, cite : le lait de croissance Blédina, le lait 1er âge Guigoz de Nestlé, les produits Weigh Watchers, les glaces Miko et Carte d'Or...

- **indirectement** quand nous consommons de la viande issue d'animaux nourris aux OGM.

Que prévoit la législation ?

En Europe, la mention « contient des OGM » est obligatoire si un des ingrédients d'un produit alimentaire contient au moins 0,9 % d'OGM.

Et le bio ?

Les cultures bios sont en danger car il n'y a pas de coexistence possible entre les filières OGM et les non OGM.

En effet, les OGM peuvent se propager par la dispersion des graines et des pollens issus de cultures OGM. La contribution du vent, des oiseaux, des abeilles et des insectes pollinisateurs est impossible à contrôler.

Quels sont les dangers sur l'environnement ?

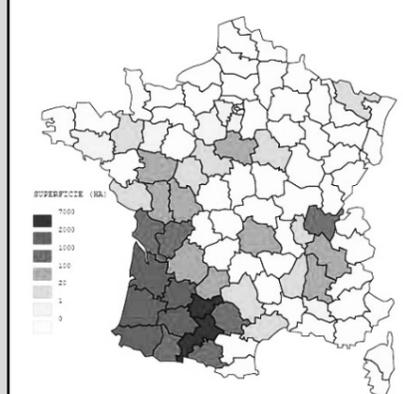
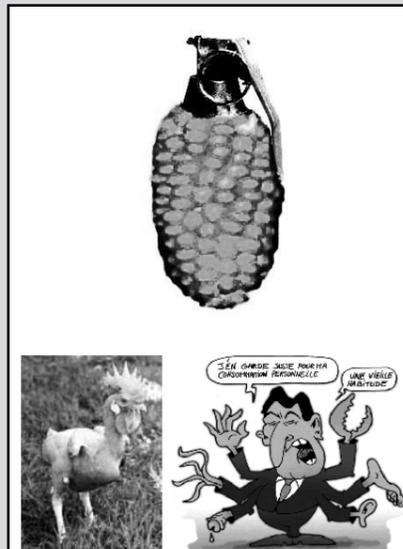
L'hybridation OGM / plantes sauvages est possible.

Le colza, par exemple, peut s'hybrider avec de nombreuses espèces sauvages apparentées qui poussent aux abords des cultures, comme les ravenelles, la moutarde sauvage, la roquette...

Les transgènes qui s'échappent des plantes modifiées contaminent les plantes sauvages et vont se multiplier de façon incontrôlable... et une fois, la pollution génétique engendrée, elle est irréversible.

La menace pèse également sur la création de mauvaises herbes invasives résistantes aux herbicides.

L'enjeu écologique est la diminution de la biodiversité. L'introduction d'OGM, en diminuant la vulnérabilité des plantes cultivées sur d'immenses surfaces, est un encouragement aux monocultures industrielles.



Répartition des plantations d'OGM (Ministère de l'Agriculture)



Or, celles-ci ont des conséquences catastrophiques sur la nature : assèchement et pollutions des nappes, épuisement des sols, déstabilisation de certains écosystèmes.

Et nos agriculteurs ?

De tout temps, le paysan a produit ses propres semences. Ce n'est que récemment, avec l'apparition des hybrides pour certaines cultures, qu'il s'est vu obligé de les racheter chaque année. Mais plus d'un milliard de personnes dépendent encore des semences produites à la ferme.

Chaque semence OGM est brevetée, et le paysan n'a pas le droit de ressemer le produit de sa récolte ; il devra ainsi payer chaque année des royalties à une poignée de multinationales. Cela représente une grave menace pour l'agro-biodiversité et la sécurité alimentaire.

Par ailleurs, depuis 1998, le brevet Terminator, marque l'étape ultime de l'appropriation du vivant par Monsanto. La technique consiste à introduire un transgène tueur dans la plante pour empêcher le développement du germe du grain récolté ; la plante est donc stérile. L'agriculteur n'aura même plus la possibilité de « pirater » les semences de Monsanto : le vivant aura perdu sa merveilleuse propriété de reproduction.

Que nous affirment les multinationales ?

Elles nous affirment que les OGM permettraient grâce à l'augmentation des rendements de répondre aux besoins nutritionnels de la population mondiale en forte progression.

Que répondent certains scientifiques ?

Les scientifiques sont parfois très sceptiques.

Jacques Testard, scientifique de renom, regrette le manque de transparence.

Gilles-Eric Seralini, chercheur en biologie moléculaire a été un des premiers à nous mettre en garde et estime que les OGM actuels, sans contrôle, sont inacceptables. Jean-Marie Pelt nous dit « Et si les OGM étaient tout à coup à l'origine d'une maladie virale dévastatrice que personne n'avait prévue (comme la vache folle ou le sida) ? Un agent pathogène redoutable pourrait se répandre à toute vitesse dans la nature... »

Que font nos politiques ?

Tout récemment, le projet de loi relatif aux OGM, à l'issue du Grenelle de l'Environnement a été transmis au Conseil d'état dans le plus grand secret. Où sont donc passées les valeurs d'ouverture et de transparence qui devaient être un des effets majeurs du Grenelle ?

D'autre part, les éléments du projet ne garantissent à aucun moment le droit et la liberté de produire et de consommer sans OGM. Ils légalisent la contamination génétique en permettant la coexistence des cultures avec et sans OGM.

Un Etat a le droit de refuser sur son territoire une culture OGM acceptée au niveau de l'Union Européenne. Mais le gouvernement français qui s'était engagé, lors du Grenelle, à utiliser cette clause de sauvegarde, vient de revenir sur sa décision.

Nous ne pouvons pas être contre les OGM en milieu confiné pour la recherche et le domaine médical, mais nous pensons qu'il est impératif de stopper les cultures en plein champ, par principe de précaution.

A l'heure actuelle, nous n'avons pas le recul nécessaire pour évaluer la totalité des risques. Mais nous sommes convaincus, par les dangers évoqués, que les plantations d'OGM sont dangereuses pour notre santé, notre environnement et pour l'économie des peuples du sud.

La richesse variétale végétale créée par les paysans du monde entier (et particulièrement ceux du Tiers-monde) doit rester un bien commun de l'humanité, accessible à tous, sans condition financière.

La production des OGM ne doit pas permettre l'appropriation du « vivant » par le biais de brevets délivrés pour quelques multinationales, qui jouent aux « apprentis sorciers ».

Plus d'infos sur le site de Greenpeace.





Désherbons bio

Sont-elles toujours là les herbes folles, dans nos jardins ? Heureusement, sinon ce serait le désert. Pour les repousser hors de nos plates-bandes, outre le paillage, nous pouvons utiliser

- les plantes couvre-sol
- les engrais verts.
- les plantes qui désherbent.

Les plantes couvre-sol :

Qui vont couvrir la terre et occuper la place entre les arbustes, les rosiers les grandes plantes vivaces... bonnes conditions :

- ameublir le sol
- éliminer toutes racines et herbes indésirables vivaces et coriaces comme chiendent, liseron, ortie, oxalis... La bêche à dents s'impose ; bannir la bêche plate ou le rotovator qui coupent les racines et favorisent la dissémination de ces indésirables. En effet, ces plantes ont la possibilité de repousser à partir d'un fragment de racine, de bulbille ou de tige souterraine laissé dans la terre.
- Planter à distance suffisante : consoude naine, géraniums (rustiques, vivaces, fleurissent beaucoup), lamiers (supportent des conditions de difficiles), pulmonaires, alchémilles mollis.

Les engrais verts :

Principalement dans le potager, plantes désirées qui étouffent les herbes indésirables, nourrissent la terre, améliorent sa structure, stimulent la vie biologique, protègent contre l'impact des gouttes de pluie et le tassement pendant l'hiver.

Dès que la terre n'est plus occupée par les cultures : au printemps avant une récolte tardive comme les tomates, les poireaux, les potirons... à l'automne ou à la fin de l'été après la récolte de pomme de terre, On peut semer : moutarde, phacélie, vesce, sarrasin, avoine, seigle, navette, trèfle, fèverole.

Les plantes qui désherbent

Ce sont des plantes qui sécrètent par leurs feuilles ou par leurs racines des substances inhibitrices de croissance, frénatrices de la germination.

A installer dans les jardins d'ornement : dans les massifs d'arbustes, avec de grands rosiers, plantes diverses et variées que sont :

- Les phlomis : dont les feuilles anciennes constituent déjà un paillis dense sur le sol et dont la décomposition libère des substances anti-germinatives.
- Les aromatiques : les sauges officinales sur les talus, au pied des arbustes.
- Les armoises (contiennent de l'artémisine qui inhibe la germination des plantes alentours).
- Les origans empêchent la croissance des autres plantes herbacées, sans entraver la germination. Dans les vergers ils servent aussi de nourriture aux insectes.

*De la nourriture pour les insectes !
ou le jardin sans arrosage !*

*Deux vastes sujets d'importance et d'actualité.
A considérer prochainement.*

*De la nourriture aux insectes
à la nourriture pour l'homme...
Il n'y a que le pas du jardinier.*



Résistons à l'agression publicitaire!



Le 28/09/07, le politologue Paul ARIÈS est venu faire, à l'Isle sur la Sorgue, une conférence sur les méfaits du phénomène publicitaire.

Auteur de nombreux ouvrages, dont *Les fils de Macdo*, *Le Petit Manuel anti-pub*, *Disneyland le royaume désenchanté*, *Décroissance ou barbarie*, il est membre du mouvement Slow Food et directeur du journal d'analyse politique « Le Sarkophage ».

Il a organisé le Contre-Grenelle de l'Environnement à Lyon en octobre dernier.

Voici les points forts de son intervention :

. L'agression publicitaire, après avoir défiguré nos paysages, est en train de transformer nos sociétés et même notre monde intérieur.

. La publicité détruit les identités collectives et individuelles.

. En nous empêchant de penser et de rêver, elle annonce une société où les êtres humains seront réduits à leur seule dimension économique.

. L'individu, ramené à ses rôles de producteur et consommateur, cherche à compenser un vide existentiel par la surconsommation de produits et la boulimie devient un mode de vie (l'obésité touche un jeune sur quatre aux Etats-Unis et un sur dix en France).

. La consommation de produits de marque est destinée à compenser la perte des repères de sens et des identités : les marques prétendent exprimer des « valeurs »

et fonctionnent comme des béquilles identitaires contre la violence économique, sociale, raciale, sexiste...

La publicité contre la famille

Le message est clair : la « bonne famille » serait celle qui se vouerait à la consommation, qui se mettrait à l'écoute des enfants, eux-mêmes guidés par la pub.

La parole des parents a été remplacée par celle des publicitaires.

Il y a même destruction et reformatage des rôles des membres de la famille.

Le père d'abord : l'homme de la pub, super macho ou homme esclave, avec pour seul salut l'hyper-consommation, est copain avec ses enfants contre la mauvaise mère, sous leur loi et ne transmet plus rien.

La mère ensuite : la femme de la pub est toujours jeune et dynamique, voire super woman, elle est la négation des femmes réelles qui nous enfantent, nous élèvent, qui travaillent, créent, se révoltent, vieillissent et meurent.

Quant à l'enfant, soumis à l'agression publicitaire dès l'âge de 2 ans (on fait en sorte qu'il puisse mémoriser des logos de plus en plus simples : M de macdo, virgule de Nike), il est le prospect idéal : réduit au rôle de consommateur (1 milliard d'euros par an de publicité pour les moins de 16 ans), il est prescripteur (la famille suit ses désirs à 70% dans l'alimentaire et à 50% pour les vacances) et devient modèle de vie (le bon comportement, c'est de faire comme ses enfants).

Une sorte d'indifférenciation intergénérationnelle s'installe dans nos sociétés : jeunisme, racisme anti-vieux et vol total de l'enfance !

Les jeunes inégaux devant la pub

Famille et école ne remplissant plus correctement leur rôle protecteur, l'enfant est la proie d'une télévision qui le gave de messages publicitaires (20 000 spots par an), proie d'autant plus désarmée que les techniques des publicitaires s'affinent dangereusement. En effet le « neuro-marketing » utilise maintenant les découvertes scientifiques les plus récentes en matière de chimie du cerveau !

Les études montrent que les jeunes des milieux défavorisés sont les plus touchés, ceux des campagnes avant ceux des grandes villes, ceux des cités avant ceux des beaux quartiers, les garçons avant les filles. La figure type de la jeune victime des marques étant le jeune issu de l'immigration, « accro » à la pub.

Alors que la culture permet de devenir un individu adulte, autonome, connaissant les sens des limites, et un citoyen, les jeunes deviennent des sujets soumis à la publicité.

La publicité n'est donc pas la culture des jeunes, mais l'anti-culture.

L'école n'est plus protégée contre la publicité

En France, une loi de 1936 avait interdit la publicité à l'école, mais au début des années 70, des contrats de partenariat furent passés entre les établissements scolaires et de grandes sociétés commerciales. Sur plainte, l'Education Nationale fut condamnée en justice, mais hélas la publicité rentra par la fenêtre puisqu'une circulaire du ministre définissant un « code de bonne conduite » des entreprises en milieu scolaire permit la pénétration des marques et de la publicité, de la maternelle au lycée!

Si nous n'en sommes pas encore aux pratiques Etats-Uniennes (45% des enfants américains doivent regarder un programme de pub de 4 minutes chaque matin), nous voyons cependant poindre de lourdes menaces : méthodes d'apprentissage de la lecture en maternelle et jeux éducatifs faisant reconnaître des marques aux enfants, récompenses accordées par des marques comme Pizza Hut, Kellogs, publicités sur les rideaux et les sols ou encore journée coca cola...

La conclusion est sans appel :

« Langage d'une société sans limites, la publicité est une machine de guerre contre la planète. »

Car fondée sur la logique de la consommation, une société ne peut exister durablement.

En incitant à une surconsommation d'objets, elle pousse à la croissance économique sans limites et au développement de conduites à risque contre les autres humains (violences conjugales, incivilités, actes anti-sociaux) ou envers soi-même (dopages, suicides).

Et bien sûr, les principales victimes de cette machine de guerre sont les pays pauvres et les pauvres dans les pays riches.

Publicité locale... suite...



Article 23 du décret n°80-923 du 21 novembre 1980

Les mâts porte-affiches ne peuvent comporter plus de 2 panneaux situés dos à dos et présentant une surface maximale unitaire de 2m² utilisable **exclusivement pour l'annonce de manifestations économiques, sociales, culturelles ou sportives.**



Cités des Sorgues sur le terrain

Conférences

- « Un OGM qu'est-ce-que c'est ? » 26 novembre 07.

Présentation par Jacques Hallard (ingénieur CNAM, Conservatoire National des Arts et Métiers, consultant indépendant).

- « L'agression publicitaire » conférence-débat animée par Paul Ariès le 28 septembre 07. Un sujet sensible pour Cités des Sorgues.



Forum des associations

Le 29.09.07, Cités des Sorgues a présenté ses actions et activités auprès d'un public intéressé.

Journée du Patrimoine

Le 16.09.07. C'est toujours de plus en plus nombreux que les amateurs de vélo nous rejoignent, cette fois-ci pour 15 km à la découverte de notre patrimoine agricole et paysager autour de l'Isle sur la Sorgue.



Débroussaillage

Samedi 1 décembre à Saumane, sous un magnifique soleil, ambiance conviviale pendant le débroussaillage du chemin de Fantin qui rejoint celui des Pesades puis les deux chemins ruraux des Courpatas et Articotes, pour accéder aux Fayardes.



Ont participé à ce numéro 8 :

Catherine Légier, Françoise et René Berton, Anne-Marie Billotet, Lucile Bruneau, Geneviève Moriconi, Mikaël Meyer, Alexandra Bascou, Corinne Ocana Dorado, Michèle Clerc et pour le pacte écologique local, toute l'équipe de Cités des Sorgues.

Mise en page : Kroustine
Photo couverture : René Jamet
Photos : Cités des Sorgues

imprimé sur papier recyclé -

Agenda 1^{er} semestre 2008

Assemblée générale de Cités des Sorgues : mercredi 9 janvier à 20h30 au groupe scolaire Mournà à Isle sur la Sorgue.

Théâtre : L'Atelier-théâtre du foyer rural de Gordes donnera une représentation théâtrale au profit de Cités des Sorgues, « La jalousie dans tous ses états » le 26 janvier à la salle des fêtes du Thor, à 20h30.

Débroussaillage : Samedi 9 février rendez-vous à Saumane pour les travaux d'hiver, suite du débroussaillage du chemin de Fantin et écobuage.

Salade : sortie gourmande le 1er mars avec Brigitte Bergeron, cueillette de plantes comestibles.

Conférences :

- **Biodiversité dans le jardin « L'intérêt des oiseaux »** par Robin Leulhler de La ligue protectrice des oiseaux, suivie d'un pique-nique partage, puis, « l'intérêt des insectes » par Claude Favet, entomologiste. Jeudi 3 avril 18h salle des Névens à l'Isle sur la Sorgue, dans le cadre de la semaine du développement durable.

- **L'agriculture de proximité et ses circuits de distribution**, mardi 6 mai à 20h30, salle des Névens à l'Isle sur la Sorgue.

2 journées pour la Sorgue : La première se fera le Samedi 16 Février 2008 pour les Sorgues d'en haut et la plus grande journée le 7 Juin 2008 sur toutes les Sorgues, 1400 personnes sont attendues. Une grande journée en perspective ! C'est la commune de Gadagne qui nous recevra.

Sortie Pierres Sèches : Samedi 24 mai, en compagnie de Danièle Larcena (Pierre sèche en Vaucluse) découverte du patrimoine en pierres sèches et des systèmes d'irrigation de nos collines.

Sortie vélo : Balade, samedi 7 juin, départ 14h30 au Portalet.

INFOS

Journée mondiale de l'EAU : le 22 mars à Cabrières. Thèmes abordés : concurrence, agriculture, urbanisme, industrie, tourisme... Le risque et la sécheresse.

Conférence-débat : « Renouveler la démocratie » par Serge Depaquit, vice président de l'ADELS (Association pour la Démocratie et l'Education Locale et Sociale). Organisée par Carrefour de Citoyens, le vendredi 22 février à 20h30, salle des Névens à l'Isle sur la Sorgue. Décembre : Conférence-débat sur la diversité et la sauvegarde des semences potagères.

Cités des Sorgues : Fédération de défense de l'environnement du Pays des Sorgues et des Monts du Vaucluse

Ses buts :

- La défense de l'environnement du Pays des Sorgues (patrimoine naturel, culturel, architectural, paysager) et de ses habitants
- Favoriser toute action de promotion d'un développement durable du territoire

Vous souhaitez nous rejoindre, ou nous aider financièrement, écrivez-nous ou retrouvez-nous à la réunion mensuelle (1er mercredi de chaque mois - 20h30) au groupe scolaire Mournà à l'Isle sur la Sorgue.

Association Cités des Sorgues BP 57 84802 L'Isle sur la Sorgue cedex



association de défense de l'environnement
B.P. 57 - 84802 L'Isle sur Sorgue cedex

Bulletin d'adhésion

année

Nom : Prénom :

Adresse :

Téléphone : Email :

- Cotisation simple - 12 euros
- Cotisation couple - 15 euros

- Cotisation chômeur - 7 euros
- Cotisation association - 20 euros

Date : La trésorière :